



Veillez utiliser un stylo noir ou bleu, aligner les chiffres à droite et les inscrire bien à l'intérieur des cases. Veillez laisser les cases non utilisées vides (pas de «-» ou «0»).

3	8	2
---	---	---

☐

Document enregistré à l'OFS					
Entrée en vigueur:					
CCT OFS CCT EXT	VTYP	DTYP	NOGA	PART PART REG	PTYP

Enquête sur les accords salariaux conclus pour 2023 dans les domaines conventionnels (EAS 2023)

Questionnaire destiné aux partenaires sociaux (employeurs, associations d'employeurs et associations de travailleurs), premiers signataires des **conventions collectives de travail (CCT)**

Veillez consulter les explications en annexe avant de répondre aux questions

Informations: www.eas.bfs.admin.ch Téléphone: 058 469 39 38 E-mail: gavegl@bfs.admin.ch

Adresse: Section des salaires et des conditions de travail, Espace de l'Europe 10, 2010 Neuchâtel

A Coordonnées du partenaire signataire

Veillez corriger si nécessaire l'adresse postale ci-dessus, et dans ce cas, cocher la case ci-contre ☐

Nom:	
Complément d'adresse:	
Rue/n°:	
Case postale:	
NPA:	
Lieu:	

Veillez compléter les données suivantes:

Téléphone:	
Site internet:	

Veillez compléter les données suivantes (suite):

Personne de contact	Madame ☐	Monsieur ☐
Nom:		
Prénom:		
Tél.:		
E-mail:		
Organisation faîtière (question uniquement pour les associations)		
Nom:		

CCT rendue accessible au public
par une partie contractante?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, site internet CCT (page d'accueil)

B Convention collective de travail (CCT) enregistrée à l'OFS et en vigueur au 1^{er} mars 2023

B1 CCT enregistrée à l'OFS et modifications

La CCT mentionnée en titre à la première page du questionnaire est encore en vigueur au 1^{er} mars 2023

Oui ☐ Non ☐ (si vous répondez **oui**, veuillez passer directement au **point B2**)

La CCT n'est plus en vigueur et est échue depuis le

Il y a un vide conventionnel (pas de nouvelle CCT qui remplace l'ancienne)

☐ **si oui**, jusqu'à quand?

Veuillez passer au **point C**

☐ **si non**, la CCT a-t-elle été renouvelée?

Oui ☐

Merci de joindre un exemplaire du document en vigueur au 1^{er} mars 2023 s'il est différent de celui qui figure au point B1 (CCT, avenants tels qu'accords salariaux, etc.).
Veuillez passer au **point B2**

Non ☐

Nom de l'éventuelle CCT qui remplace l'ancienne

Veuillez passer au **point C**

B2 Indications sur la CCT en vigueur au 1^{er} mars 2023

Entrée en vigueur

Type de document (Veuillez consulter les définitions en annexe et cocher une case par groupe)

- ☐ CCT d'associations ☐ CCT d'entreprise(s) (ou CCT d'administration) ☐ Recommandation ☐ Autre
- ☐ Convention de base ☐ Convention complémentaire (ou avenant)
- ☐ Avec dispositions normatives ☐ Sans dispositions normatives

CCT étendue (décision d'extension) (ne concerne que les CCT conclues par des associations)

Oui ☐ Non ☐

Total travailleurs assujettis

Total	Hommes	Femmes

Ce total inclut les travailleurs touchés par une décision d'extension (ne concerne que les CCT conclues par des associations)

Oui ☐ Non ☐

Ce total inclut les travailleurs temporaires (employés d'une entreprise de location de services)

Oui ☐ Non ☐

Total	Hommes	Femmes

Si oui, combien?

Si non, pour quelles raisons?

Ce total inclut les apprentis

Oui ☐ Non ☐

Total	Hommes	Femmes

Si oui, combien?

Total entreprises assujetties

Ce total inclut les entreprises touchées par une décision d'extension (ne concerne que les CCT conclues par des associations)

Oui ☐ Non ☐

Ce total inclut les entreprises ayant signé individuellement une déclaration d'adhésion

Oui ☐ Non ☐

Nombre de déclarations d'adhésion

Règles de droit déterminant les rapports de travail entre employeurs et travailleurs assujettis

Droit privé (CO) ☐

Droit public ☐

Droit privé et droit public ☐

Salaires minimaux/grilles salariales fixé(e)s dans la CCT

Oui à caractère contraignant ☐

Oui recommandé(e)s ☐

Non ☐

Dispositions concernant le 13^e salaire

Oui ☐

Oui avec modalités particulières ☐

Non ☐

Paix du travail

Absolue ☐

Relative ☐

Pas définie ☐

Cantons dans lesquels la CCT est applicable (cochez les cases correspondantes)

Tous les cantons ☐	AG ☐	AI ☐	AR ☐	BE ☐	BL ☐	BS ☐	FR ☐	GE ☐	GL ☐	GR ☐	JU ☐	LU ☐	NE ☐
	NW ☐	OW ☐	SG ☐	SH ☐	SO ☐	SZ ☐	TG ☐	TI ☐	UR ☐	VD ☐	VS ☐	ZG ☐	ZH ☐

Des négociations sur les salaires effectifs ont eu lieu pour 2023

- ☐ Oui, et elles ont abouti
- ☐ Oui, mais elles ont échoué
- ☐ Oui, mais elles sont encore en cours ou auront lieu à une date ultérieure
- ☐ Non, elles n'auront définitivement pas lieu

☐ Association(s) d'employeurs ☐ Employeur (entreprise(s), groupe d'entreprises)

☐ Association(s) de travailleurs/syndicat(s) ☐ Commission(s) d'entreprise(s) (ou fédération de commissions d'entreprises)

Type de résultat

- ☐ Adaptation salariale à caractère obligatoire ☐ Recommandation ☐ Décision unilatérale ☐ Pas d'accord

Type et montant de l'adaptation

- ☐ en pourcentage ☐ en francs

Total					
-------	--	--	--	--	--

général					
---------	--	--	--	--	--

individuel

Autre:

Des négociations sur les salaires minimaux (ou grilles de salaires) ont eu lieu pour 2023

- ☐ Oui, et elles ont abouti
- ☐ Oui, mais elles sont encore en cours ou auront lieu à une date ultérieure
- ☐ Oui, mais elles ont échoué
- ☐ Non, elles n'auront définitivement pas lieu

☐ Association(s) d'employeurs ☐ Employeur (entreprise(s), groupe d'entreprises)

☐ Association(s) de travailleurs/syndicat(s) ☐ Commission(s) d'entreprise(s) (ou fédération de commissions d'entreprises)

Type de résultat

- ☐ Adaptation salariale à caractère obligatoire ☐ Recommandation ☐ Décision unilatérale ☐ Pas d'accord

Type et montant de l'adaptation

Adaptation uniforme des salaires

Oui ☐ Non ☐

si oui, montant de l'adaptation

 en pourcentage

 en français

Total					
-------	--	--	--	--	--

Nouvelle structure des salaires

Oui ☐ Non ☐

Autre:

La durée normale du travail (durée du travail pour une majorité de travailleurs) a changé ou est déterminée pour la 1^{re} fois en 2023

Oui ☐ Non ☐

Nombre de durées normales du travail à plein temps définies dans la CCT: une ☐ plusieurs ☐

Durée hebdomadaire du travail
à plein temps en heures

Groupe de travailleurs concernés

Nombre de travailleurs ou pourcentage
du total des travailleurs assujettis

C Nouvelles CCT non enregistrées à l'OFS et en vigueur au 1^{er} mars 2023

L'association/l'entreprise/l'administration est signataire d'une/de plusieurs nouvelle/s CCT non enregistrée/s à l'OFS

Non ☐ Oui ☐ Nombre de CCT

L'association/l'entreprise/l'administration est signataire d'une/de plusieurs nouvelle/s CCT ou avenants spécifiques à l'art. 73a et/ou 73b OLT1 non enregistrée/s à l'OFS. (veuillez consulter la définition en annexe)

Non ☐ Oui ☐ Nombre de documents

Merci de joindre un exemplaire de chaque nouvelle CCT (CCT, avenants tels qu'accords salariaux, etc.) pour qu'elle puisse être incluse dans l'enquête. Si vous êtes signataire de plusieurs nouvelles CCT, nous vous remercions de nous en faire parvenir la liste.

D Autorisation de publier des informations sur des conventions collectives de travail particulières (CCT)

Pour l'entreprise (ou l'administration) signataire de la CCT:

Les données inscrites sur les formulaires d'enquête et les dispositions des conventions collectives se rapportant à votre entreprise (ou administration) sont protégées par le secret statistique. Les résultats de cette enquête ne pourront donc être publiés que sous une forme rendant impossible toute identification de personnes physiques ou morales (art. 18, al. 3, de la loi sur la statistique fédérale).

Beaucoup d'utilisateurs souhaitent toutefois que les données relatives à telle ou telle convention collective puissent être consultées séparément à titre de documentation ou utilisées dans le cadre de travaux de recherche. Pour les conventions qui ne sont pas d'ores et déjà accessibles au public, cela n'est possible qu'avec votre consentement exprès (art. 19, al. 1, let. b de la loi sur la protection des données). Nous vous prions dès lors de marquer d'une croix celle des deux propositions ci-après qui convient à votre entreprise (ou administration) (**prière de ne choisir qu'une seule proposition**):

- ☐ Nous ne souhaitons pas que les données figurant sur les formulaires d'enquête ainsi que les dispositions contenues dans notre convention collective de travail soient publiées sous une forme qui rende possible l'identification de notre entreprise (ou administration).
- ☐ Nous acceptons que les données figurant sur les formulaires d'enquête ainsi que les dispositions contenues dans notre convention collective de travail paraissent dans des publications de la statistique officielle ou dans des travaux de recherche sous une forme permettant l'identification directe ou indirecte de notre entreprise (ou administration).

Pour l'association d'employeurs ou de travailleurs signataire de la CCT:

La demande d'autorisation figure sur un formulaire envoyé séparément à votre siège principal (voir explications).

La personne soussignée atteste la véracité de toutes les indications apportées au questionnaire

Lieu, date

Signature

Remarques:

Envoi des documents

Merci de nous renvoyer les documents suivants au moyen de l'enveloppe-réponse annexée ou par www.filetransfer.admin.ch pour les textes CCT (fichiers électroniques) d'ici à la **date mentionnée sur la lettre d'information** accompagnant le questionnaire:

1. le **formulaire** complété
2. un **exemplaire de chaque CCT** en vigueur au 1^{er} mars 2023 dans toutes les langues officielles disponibles (et éventuels documents complémentaires) **si le document est différent de celui mentionné en titre**
3. un exemplaire de tout éventuel **avenant salarial pour 2023**
4. pour les associations d'employeurs: **la liste des entreprises membres** de l'association patronale quand elle est disponible.

Nous vous remercions de votre collaboration!